



Frais d'avocat de la partie adverse

Par **dumez**, le **05/07/2008 à 12:17**

bonjour, j'ai gagné unprocès(qqu'un qui me devait de l'argent). MON AVOCAT me réclame les frais que LA PARTIE ADVERSE (qui a perdu donc) n'a pas réglé.
est-ce normal?
dois-je régler impérativement?
merci
régis

Par **Tisuisse**, le **05/07/2008 à 17:03**

Non, chaque partie prend en charge les frais de son avocat. La partie condamnée, en sus des indemnités à verser à l'autre partie, devrait payer les frais de procédure et de justice (les dépends).

Par **Patricia**, le **06/07/2008 à 18:24**

MESSAGE POUR TISUISSE :

Vous sachant spécialié dans le Droit civil et familial , J'ai un problème à vous soumettre de la part d'un nouveau membre du forum.
Je l'ai renseignée le plus possible avec mes connaissances personnelles mais maintenant, je coïnce...
Comment puis je vous contacter + en privé ???

Merci

Par **Tisuisse**, le **06/07/2008** à **18:51**

Poree2@aol.com

Par **Patricia**, le **06/07/2008** à **20:58**

TISUISSE,

Pour simplifier, J'ai transmis ses messages sur votre messagerie .
Je pense que vous les avez bien reçus?
Merci beaucoup pour elle.